

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires le 21 août 2019 à 20h35. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. André Roy	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Claude Morin, préfet suppléant et maire de Saint-Georges. Assistent également à la rencontre monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2019-08-126

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

- 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 2019;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 juillet 2019;
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 août 2019;
 - 3.4 Entretien ménager de la MRC / Résultat d'appel d'offres;
 - 3.5 Report du dépôt des rôles d'évaluation;
 - 3.6 Demande d'aide financière entretien de la Route-Verte – Véloce III;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Projets PDT : - Fonds de développement en loisirs, sport et culture;
- Salle multimédia / St-Évariste-de-Forsyth;
 - 4.2 Suivi dossier Pont Perrault;
 - 4.3 Suivi dossier Salle de spectacle;
 - 4.4 Adhésion au service FQM-Évaluation foncière;
 - 4.5 Suivi Déclaration Urgence climatique;
 - 4.6 Beauce Arts : Lettre d'appui concours Hector Fabre;
 - 4.7 Cogeco : Demande d'appui/ Internet haute vitesse;
 - 4.8 Cogeco : Demande d'appui / Consultation CRTC Services mobiles
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Certificats de conformité;
 - 5.2 Plans régionaux milieux humides et hydriques – Correction de la résolution 2019-05-087;
 - 5.3 Cours d'eau parc industriel St-Éphrem – Approbation de mandat pour travaux;
 - 5.4 Adoption du règlement 2004-71-37 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la ville de St-Georges;
 - 5.5 Nomination fonctionnaire désigné cours d'eau / St-Simon-les-Mines
 - 5.6 Programme Rénorégion
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Départ à la retraite Martine Veilleux - Remerciements;
 - 6.2 Entente de fin d'emploi;
 - 6.3 Abolition d'un poste de secrétaire;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ juillet;
10. Divers :

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2019-08-127

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
19 JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 juin 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
9 JUILLET 2019**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 juillet 2019 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
13 AOÛT 2019**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 août 2019 à titre d'information.

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER

Aucune offre n'ayant été déposée suite à un premier appel d'offres sur SEAO, il est convenu de relancer un deuxième appel d'offres, lequel sera soumis au prochain comité administratif pour décision et octroi de contrat.

2019-08-128

REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de signifier aux autorités concernées que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, de La Guadeloupe, de Saint-Honoré-de-Shenley, du Lac Poulin, de Saint-Benoît-Lâbre et de Saint-Éphrem-de-Beauce sera reporté au 1^{er} novembre 2019 tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2019-08-129

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ENTRETIEN DE LA ROUTE
VERTE- VÉLOCE III**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé le « Sentiers des jarrets noirs » qui se veut une partie de l'axe 6 de la Route Verte;

Attendu que cette piste est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

Attendu que notre MRC est admissible au programme d'aide à l'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité d'approuver la demande d'aide financière au montant de 29 466\$.

2019-08-130

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE- MISE EN PLACE D'UN FONDS POUR DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE EN LOISIR, SPORT ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS

Ce projet est une initiative de la MRC et vise à créer un fonds pour les municipalités de la MRC Beauce-Sartigan afin de :

- Soutenir et diversifier l'offre de services en loisir, sport, culture ;
- Permettre la réalisation de cours, ateliers et conférences lorsque le nombre de participants requis pour que l'activité s'autofinance au départ n'est pas atteint ;
- Faire découvrir de nouvelles activités aux citoyens de tout âge ;
- Avoir la possibilité de recruter des professionnels pour donner des cours, ateliers ou conférences dans divers domaines ;
- Prendre le pouls sur l'intérêt des citoyens sans trop prendre de risques financiers ;
- Assurer la réalisation des cours, ateliers ou conférences dès l'inscription ;
- Susciter la réflexion sur la mise en place d'un fonds local dédié au développement d'activités diversifiées au sein de chaque municipalité.

Chaque municipalité disposerait au départ d'une somme de \$1 000 afin d'initier de nouvelles activités ou favoriser leur reconduction. Les conditions et modalités du projet ayant été expliqué aux élus;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 16 000 \$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire, des règles gouvernementales applicables.

2019-08-131

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Salle multimédia

Attendu que la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

Attendu que ce projet vise à doter les deux salles, soient la salle municipale et la salle blanche d'équipements adéquats pour mieux répondre aux besoins de la population en matière de cours, d'ateliers, de conférences, etc.;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 21 838.12 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire, des règles gouvernementales applicables.

SUIVI DOSSIER PONT PERREAULT

Un suivi de l'évolution du dossier est fait aux membres du conseil.

SUIVI DOSSIER SALLE DE SPECTACLE

Un suivi de l'évolution du dossier est fait aux membres du conseil.

2019-08-132

ADHÉSION AU SERVICE FQM- ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu la création d'un service de professionnels en évaluation foncière par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

Attendu que la MRC a participé activement à l'élaboration et au financement de ce nouveau service;

Attendu l'offre de service faite par la FQM présenté aux membres du conseil incluant une projection des coûts jusqu'à la fin de l'exercice 2022;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adhère au nouveau service de la FQM et ce rétroactivement au 1^{er} août 2019 et autorise monsieur Normand Roy, le préfet et monsieur Éric Paquet, le directeur général à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2019-08-133

SUIVI DÉCLARATION URGENCE CLIMATIQUE

Attendu que lors de leur séance mensuelle du conseil, tenue le 19 juin 2019, les maires de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris connaissance de la

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

« *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique* » déposée par des citoyens de la région;

Attendu que ce document était accompagné d'une pétition regroupant une trentaine de signataires ;

Attendu que ces citoyens souhaitent voir les élus et la MRC de Beauce-Sartigan adhérer à cette déclaration;

Attendu que les élus sont sensibles aux récriminations exprimées dans la déclaration et partagent certaines inquiétudes exprimées par les citoyens ayant déposé les documents mentionnés ci-haut;

Attendu que les municipalités souhaitent assurer le développement de leur municipalité tout en réduisant leur empreinte environnementale;

Attendu que pour atteindre cet objectif le support financier gouvernemental sera nécessaire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité:

Que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan, bien qu'il n'adhère pas pleinement à la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique », confirme partager les inquiétudes soulevées par les citoyens de son territoire relativement aux changements climatiques et aux impacts que ceux-ci ont sur la vie des citoyens de notre région;

Que les maires de Beauce-Sartigan sont disposés à mettre en place des mesures et des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des municipalités dans le cadre de leur développement, et ce, sous réserve du soutien financier approprié du Gouvernement du Québec;

BEAUCE ARTS : LETTRE D'APPUI CONCOURS HECTOR FABRE

Une lettre d'appui est demandée au conseil des maires pour la participation au Prix Hector-Fabre de l'International de la sculpture. L'ensemble des élus étant en faveur de la demande, une lettre d'appui sera rédigée par la direction générale au nom du conseil.

2019-08-134

COGECO DEMANDE D'APPUI/ INTERNET HAUTE VITESSE

Attendu l'intérêt du groupe Cogeco à collaborer activement avec la MRC de Beauce-Sartigan en vue d'identifier des opportunités de fournir des services internet haut vitesse dans l'ensemble notre communauté ;

Attendu le désir de collaboration mutuelle en partageant données, cartes, protocole de test de vitesse et informations pertinentes dans le cadre de ces projets ;

Attendu sa compréhension des lacunes actuelles en connectivités de la MRC de Beauce-Sartigan et sa capacité à proposer un plan pour y remédier ;

Attendu son intérêt et sa capacité à identifier tous les accès à large bande requis pour connecter les institutions d'ancrage de la MRC de Beauce-Sartigan;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan signifie son appui au groupe Cogeco dans leur démarche visant à offrir un meilleur accès à l'internet haute vitesse et aux services de télécommunication.

2019-08-135

COGECO DEMANDE D'APPUI/ CONSULTATION CRTC SERVICES MOBILES

Attendu que le groupe Cogeco voudrait pouvoir offrir un modèle d'Exploitant de Réseaux Mobiles Hybride (ERMH) ce qui ferait en sorte :

- D'offrir un développement plus flexible des services sans fil dans les zones régionales et rurales qui, souvent, sont mieux desservies par des joueurs plus petits et plus locaux;
- D'ouvrir la voie à des joueurs régionaux canadiens comme Cogeco déjà présent régionalement afin qu'ils puissent offrir de nouveaux services sans fil et introduire une nouvelle concurrence;
- De favoriser de nouveaux investissements qui contribueraient à améliorer et étendre les réseaux régionaux qui sont d'importants leviers de développement économique régional;
- De fournir plus d'outils et de solutions qui permettront d'offrir de nouvelles possibilités pour nos résidents et nos entreprises.

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan signifie son appui au groupe Cogeco dans leur démarche dans le cadre de l'examen des services mobiles au Canada que mène actuellement la Commission de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC).

2019-08-136

PLANS RÉGIONAUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Considérant que la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, adoptée en juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que le PRMHH doit être élaboré et mis en œuvre dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Considérant que la MRC doit consulter les organismes de bassin versant, les tables de concertation régionale concernées, les conseils régionaux de

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

l'environnement ainsi que les MRC qui ont la responsabilité d'établir un PRMHH applicable à un même bassin versant;

Considérant que plusieurs MRC peuvent s'entendre pour élaborer conjointement un PRMHH;

Considérant que le premier PRMHH d'une MRC doit être transmis au ministre au plus tard le 16 juin 2022 ;

Considérant la volonté des MRC de la Chaudière-Appalaches de réaliser conjointement la démarche de réalisation des PRMHH;

Considérant le financement gouvernemental disponible de 83 300 \$ disponible pour la réalisation du PRMHH;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

Que la présente résolution vient annulée la résolution 2019-05-087 adoptée à la séance du 15 mai dernier du conseil des maires;

Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan confirme son adhésion à une approche régionale Chaudière-Appalaches dans l'élaboration de son PRMHH, et autorise monsieur Eric Paquet, le directeur général à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, dont l'entente inter-MRC/Ville.

Que le conseil reconnaît la MRC de Lotbinière comme fiduciaire de l'entente inter-MRC/Ville pour la réalisation d'une démarche régionale Chaudière-Appalaches pour les PRMHH.

Que le conseil autorise le directeur général à déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'accéder au financement de 83 300 \$ disponible pour la réalisation des PRMHH et à signer la convention d'aide financière associée.

2019-08-137

**COURS D'EAU PARC INDUSTRIEL SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE-
APPROBATION DE MANDAT POUR TRAVAUX**

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de Beauce a mandaté la MRC de Beauce-Sartigan pour finaliser le projet de relocalisation du cours d'eau situé dans le parc industriel;

Attendu que la MRC est mandatée pour réaliser les éléments suivants :

- Réaliser la démarche auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour corrections au certificat d'autorisation
- La gestion des travaux en collaboration avec la municipalité
- La surveillance des travaux

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à assumer les coûts afférents en lien avec ce projet;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'approuver le mandat confié par la municipalité à la MRC.

2019-08-138

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que la ville de Saint-Georges souhaite agrandir son périmètre urbain sur une superficie de 12,91 hectares pour le parc technologique;

Attendu la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), dossier 416853, le 15 octobre 2018 excluant une superficie totale de 23,6 hectares de la zone agricole permanente;

Attendu que suite à cette décision, la MRC dispose d'un délai de 24 mois pour modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Attendu le consensus intervenu entre la ville de Saint-Georges, la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Beauce-Sartigan à l'effet que dans le parc industriel du secteur Ouest une superficie équivalente à l'agrandissement projeté du périmètre urbain (à des fins industrielles) soit réaffectée à une fin autre qu'industrielle;

Attendu l'avis gouvernemental favorable sur le projet du règlement reçu le 18 juillet 2019;

En conséquence, il est proposé monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité que le règlement 2004-71-37 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan soit et est adopté, et que le conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La carte 1 à l'annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement révisé intitulée « *Les grandes affectations du territoire* », à l'échelle 1 : 55 000 est modifiée selon les dispositions de l'article 3 subséquent. Les extraits de cette carte (en annexe) font partie intégrante du

présent règlement.

ARTICLE 3

La carte 2 à l'annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement révisé intitulée « *La Ville de Saint-Georges (29073)* », à l'échelle 1 : 20 000 est modifiée de la façon suivante :

- en intégrant les lots 4 513 054 et 4 513 055 et une partie du lot 4 513 053 au périmètre urbain pour une superficie de 12,91 hectares.
- en créant une affectation forestière (non assujettie à la LPTAA) pour une superficie de 10,69 hectares, pour la superficie résiduelle du lot 4 513 053;
- en remplaçant une affectation industrielle par une affectation forestière (non assujettie à la LPTAA) pour une superficie de 12,95 hectares, à prendre sur le lot 3 607 060, dans le parc industriel Ouest du territoire municipal.

Les extraits de cette carte (en annexe) font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

2019-08-139

**NOMINATION DE VÉRONIQUE FORTIN FONCTIONNAIRE
DÉSIGNÉ POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU ET
RÈGLEMENT ÉCOULEMENT DES EAUX 2015-87 MUNICIPALITÉ
SAINT-SIMON-LES-MINES**

Attendu qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015 ;

Attendu les ententes conclues entre la MRC et la municipalité de Saint-Simon-les-Mines sur ces deux documents;

Attendu que la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines a nommé madame Véronique Fortin afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné localement;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement de confirmer la nomination de

madame Véronique Fortin pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan, et ce sur le territoire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2019-08-140

PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

Considérant que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

Considérant que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

Considérant qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

Considérant que l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

Considérant que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

Considérant que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

Considérant l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

Considérant qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

programme RénoRégion;

En conséquence il est résolu par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent;

De transmettre une copie de cette résolution à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à M. Samuel Poulin, député à l'assemblée nationale, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, M^{me} Guylaine Marcoux, et à la FQM.

2019-08-141

**DÉPART À LA RETRAITE MARTINE VEILLEUX , PRÉPOSÉE À
L'IMMATRICULATION - REMERCIEMENTS**

Attendu que madame Martine Veilleux, préposée à l'immatriculation, a annoncé son départ pour prise de retraite le mois prochain;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Martine Veilleux;
- de remercier celle-ci pour les excellents services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan au cours des dix-neuf (19) dernières années;
- de transmettre les meilleurs souhaits de retraite à Mme. Veilleux.

2019-08-142

ENTENT DE FIN D'EMPLOI

Attendu l'adhésion au service de la FQM-Évaluation foncière;

Attendu que la personne occupant le poste d'évaluateur agréé, soit monsieur Norbert Legros, fait maintenant partie du personnel de la FQM;

Attendu que la politique salariale des cadres fixe les conditions pour mettre fin au lien d'emploi avec la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement d'entériner l'entente de fin d'emploi convenu entre la MRC de Beauce-Sartigan et monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé, d'autoriser monsieur Normand Roy, le préfet à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 août 2019

Il est de plus convenu que le montant versé à titre de délai de congé et d'indemnité légale ou contractuelle en raison de l'abolition du poste soit prise à même les surplus de la partie 1 du budget.

2019-08-143

ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE

Attendu la vacance d'un poste de secrétaire au service d'évaluation suite à la fin du lien d'emploi avec la personne occupant le poste;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de combler celui-ci;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement de procéder à l'abolition d'un poste de secrétaire.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2019-08-144

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 9hre35.

Normand Roy, préfet

Luc Bergeron,
Directeur général adjoint